

Juillet 2022 :

La négociation des mesures d'accompagnement

Le projet de transformation CA-GIP 2025

Présenté au CSE du 10 Mai 2022 par la Direction va bouleverser la situation professionnelle et personnelle des salariés.

- Fermeture de 9 sites
- Colocalisation de certaines activités
- Regroupement des socles en 4 pôles technologiques

Le SNECA ne cautionne pas ce projet !

Pour autant, le SNECA a souhaité négocier des solutions pour les salariés impactés et les porter rapidement à leur connaissance.

Il s'est mobilisé afin de répondre à cet enjeu majeur et est parvenu, après un marathon de séances de négociations entre le 8 juin et le 12 Juillet, à construire des mesures collectives où chaque salarié pourra trouver une solution individuelle. Ces mesures s'articulent autour des points suivants :

- Mesures permettant au salarié de poursuivre une activité dans CA-GIP
 - La mobilité géographique
 - La mobilité fonctionnelle
 - La mobilité Groupe
 - Le Nomadisme
 - Le défraiement pendulaire
- Mesures permettant au salarié de quitter CA-GIP
 - Le congé de fin de carrière
 - La rupture conventionnelle collective pour élaborer un projet personnel

Vous trouverez la synthèse et le détail de toutes ces mesures en cliquant sur le lien :

« [Les mesures d'accompagnement](#) »

Juillet 2022 :

Le SNECA sur le terrain...

Les élus et délégués syndicaux du SNECA restent disponibles afin de vous apporter tous les compléments d'informations nécessaires à la compréhension de ces mesures.

Nous continuerons également à être régulièrement à vos côtés sur vos sites pour échanger individuellement sur ces sujets.

Fidèle à ses valeurs, le SNECA a su prendre ses responsabilités, dans l'intérêt général et pour la défense individuelle de chaque salarié impacté.

Le SNECA est signataire des 3 accords finalisant ces négociations.

Vos Négociateurs et Délégués Syndicaux :

Catherine RIVELLOIS

-

Didier CHANCELIER

-

Philippe BISBARRE

Christophe GAUTHIER

-

Fabrice TEILLET

-

Francisco RICHEFEU

Jean-Philippe COEN